Département d'Ille et Vilaine
Commune de Guipry-Messac

Révision du
PLAN LOCAL D'URBANISME

	Prescription	Arrêt	Approbation
Révision du PLU	26.10.2017	30.11.2022	11.09.2023

RENNES (siège social)
Parc d'activités d'Apigné
1 rue des Cormiers - BP 95101
35651 LE RHEU Cedex
Tél : 02 99 14 55 70
Fax : 02 99 14 55 67
rennes@ouestam.fr

NANTES
Le Sillon de Bretagne
8, avenue des Thébaudières
44800 SAINT-HERBLAIN
Tél. : 02 40 94 92 40
Fax : 02 40 63 03 93
nantes@ouestam.fr

RÉSEAU ET NOTE D'ASSAINISSEMENT

Pièce 7.2.1

Code affaire : 17-0125
Resp. étude : PS

Ouest am'
L'intelligence collective au service des territoires

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DU TERRITOIRE DE GUIPRY

ANNEE 2018

Le présent rapport est rédigé en application de :

- L'article L 2224-5 du code général des collectivités territoriales
- Du Décret du 2 mai 2007

PRESENTATION DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF DU BOURG DE GUIPRY

Le présent rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2018.
La commune de GUIPRY- MESSAC n'est rattachée à aucun syndicat.
Le territoire de Guipry est couvert par :

- un système d'assainissement principal : la station de Bel Air qui assainit la zone agglomérée de Guipry.
- Un système d'assainissement secondaire : les lagunes de Courbouton qui couvrent la zone d'activités communautaire et le village de Courbouton (commune de Lieuron). Ce système est présenté en annexe de ce rapport.
- Un système d'assainissement secondaire : la station du village de la Rennelais. Ce système est présenté en annexe de ce rapport.

GESTION DU SERVICE

Le service est exploité en régie avec le recours à des prestations extérieures.

Gestion du service	En régie : Application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations
Mise en service	En régie : les branchements
Entretien	En régie : la mise à niveau des tampons de regard, de la voirie, des branchements, des clôtures, des collecteurs, des ouvrages de traitement et des postes de relèvement
Renouvellement	En régie : la mise à niveau des tampons de regard, de la voirie, des branchements, des clôtures, des collecteurs, des ouvrages de traitement, des postes de relèvement.
Continuité du service	2 agents du service technique assurent en permanence, le suivi des installations (station, poste de relevage et réseaux). Un contrat avec la SAUR est prévu pour des besoins de remplacement du personnel et les astreintes.
Contrôle des raccordements au réseau lors des cessions immobilières	Cette prestation est assurée par la SAUR
Autosurveillance	Un contrat d'assistance à l'autosurveillance est conclu avec la SAUR.
Facturation et recouvrement aux usagers	La facturation est confiée à la SAUR.
DICT et mise à jour des plans des réseaux	Cette prestation est assurée par la SAUR

PERIMETRE DU SERVICE :
L'étude de zonage approuvée en juin 2004 a déterminé la zone de l'assainissement public dans la zone agglomérée du bourg.

INTERVENTIONS SUR LE SYSTEME EN 2018 :

Mois	Interventions
Janvier	
Février	
Mars	
Avril	
Mai	Nettoyage des postes de relevage et des bacs dégraisseurs
Juin	Pompes arrêtées suite au retour de la Vilaine dans le poste de relèvement (du 15/06 au 18/06) Hydrocurage réseau de la rue Saint Michel
Juillet	
Aout	
Septembre	
Octobre	
Novembre	
Décembre	Bouchage du réseau en amont du poste de relèvement les 11 et 12/12

DONNEES TECHNIQUES

La station d'épuration de Bel air

La station d'épuration de type Boues activées –aération prolongée a été mise en service en décembre 2013.
Sa capacité est de 3000 équivalents habitants.

- Type de traitement : Epaississement
- Filière de traitement : Lits plantés de roseaux

La station a reçu les effluents du bourg soit environ 850 branchements pour 2 119 eqHab (3000eqHab théorique).
Il n'y a pas d'effluents industriels.
Le rejet est en Vilaine.

LE RESEAU

Le réseau de collecte est de 20 480 ml de canalisations d'eaux usées (dont 1 860 ml de réseau de transfert vers la station refoulement) et 18 593 ml de canalisations d'eaux pluviales sur la commune.

A l'issue des travaux réalisés en 2014, le réseau est en séparatif en totalité.

Nombre de raccordements non-domestiques = aucun.

Nombre de raccordements domestiques : 850

LES BOUES

Aucune boue n'a été évacuée de la station de Bel Air en 2018, car elles sont stockées dans les lits de rhizophytes.

Pas de sable envoyé à la station de traitement de Chavagne en 2018.

Les indicateurs techniques

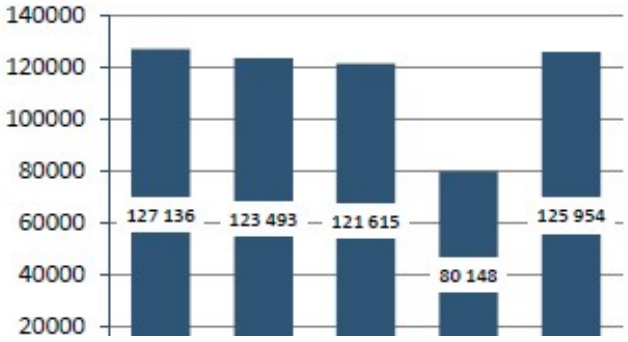
Les indicateurs exposés ont été établis à partir de :

- Du rapport Bilan BSA 2018 du service de l'assainissement émise par la SAUR

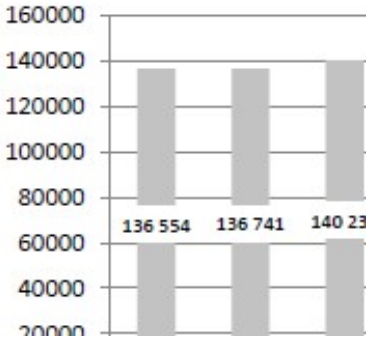
En synthèse :

Agglomération d'assainissement			**Code Sandre**
Commune	GUIPRY		
Taille de l'agglomération	2 119 eq. Hab.		
Système de collecte			**Code Sandre**
Nom	STEP Bel Air Cne GUIPRY		
Type(s) de réseau	100% séparatif		
Industriels raccordés	NON		
Exploitant	SAUR		
Personne à contacter	Eric DUVEAU		
Station de traitement des eaux usées			**Code Sandre**
Nom	STEP Bel Air Cne GUIPRY		
Lieu d'implantation	GUIPRY		
Date de mise en œuvre	2013		
Maître d'ouvrage			
Capacité Nominale	Organique en kg/jour de DBO5	Hydraulique en m^3/jour	Q Pointe en m^3/heure
Temps sec	180	780	-
Temps pluie		780	
Débit de référence	780 m^3/j		
Charge entrante en DBO5 maximale (année 2018)			127,14 kg/jour
File Eau	Type de traitement		Boue activée aération pr charge)
	Filière de traitement		Traitement secondaire Dénitrification
File Boue	Type de traitement		Epaississement
	Filières de traitement		Lits plantés de roseaux
Exploitant	SAUR		

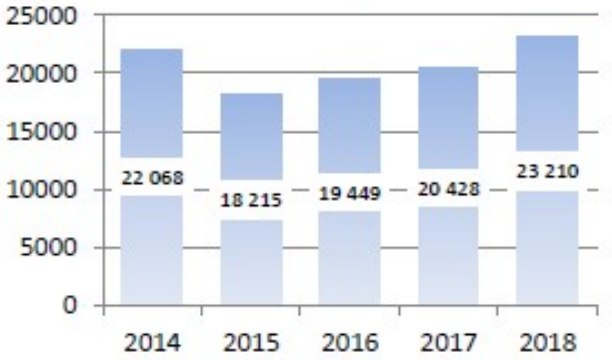
Evolution du volume annuel
Entrée de station (A3) en m³



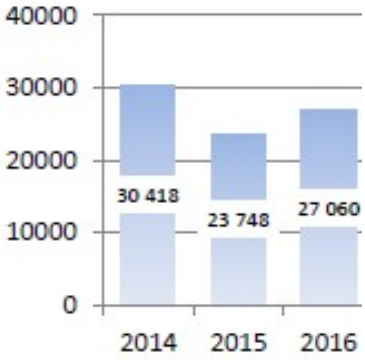
Evolution du volum
Sortie de station (A



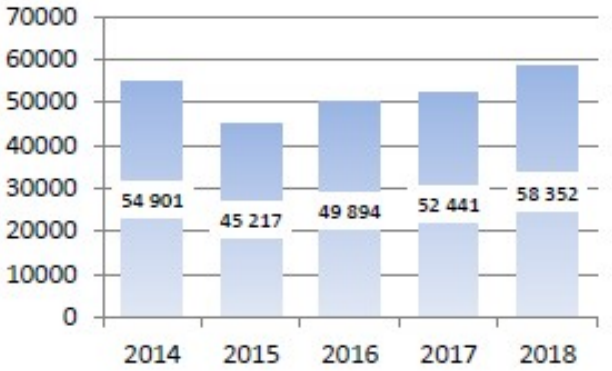
Evolution des charges entrantes
totales annuelles
DBO5 en kg/an



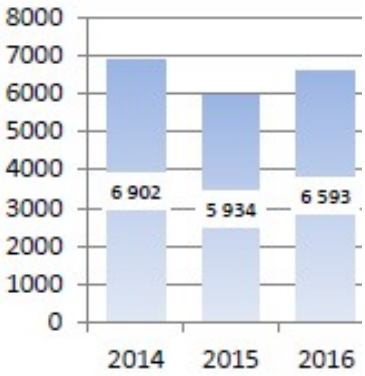
Evolution des charges
totales annuel
MES en kg/a



Evolution des charges entrantes
totales annuelles
DCO en kg/an



Evolution des charges
annuelles
Azote Kjeldhal en



Evolution des charges entrantes
totales annuelles
Phosphore total en kg/an

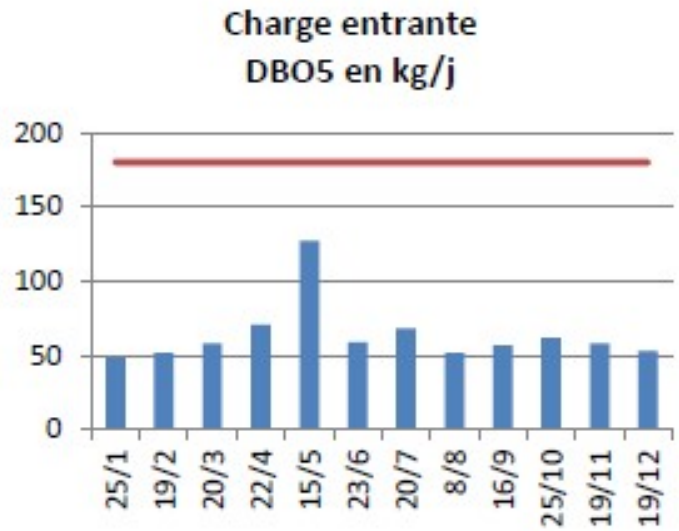


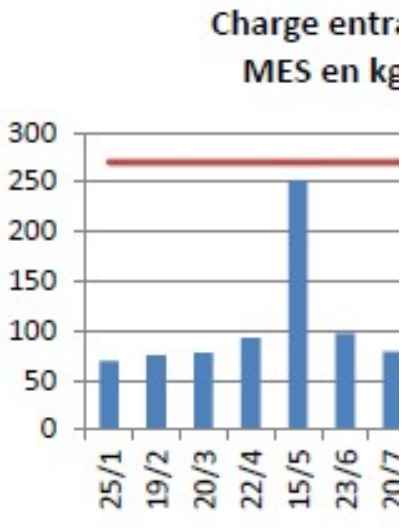
Evolution des charge
totales annue
Azote Global en

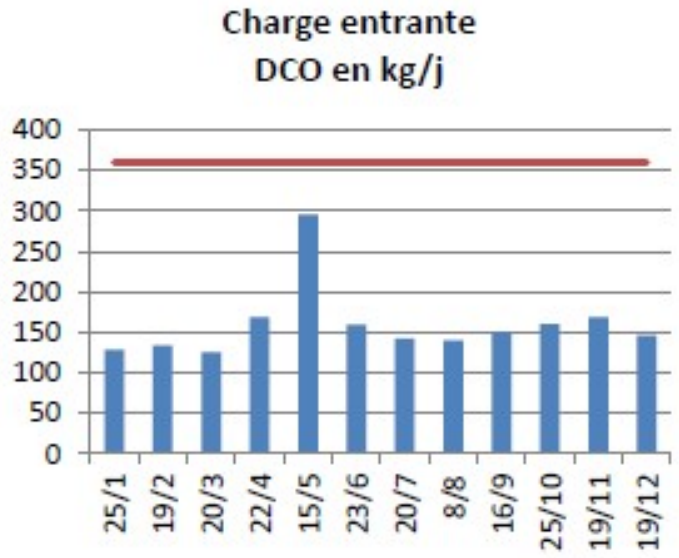


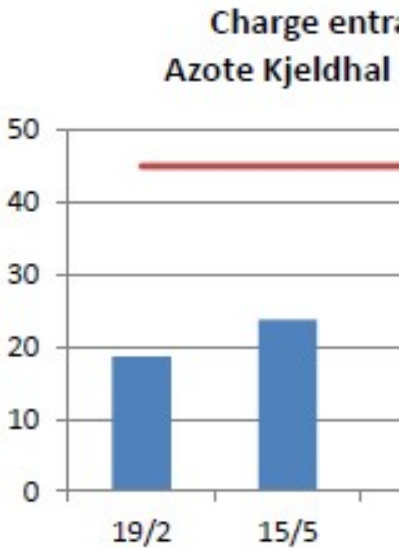
E.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement

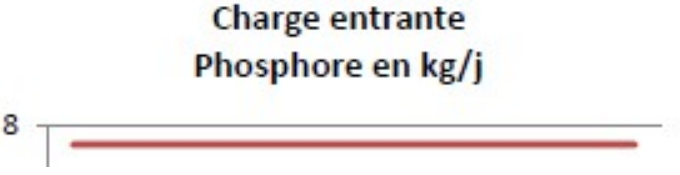
Flux entrée réglementaire Fe kg/j = Concentration réglementaire Ce (mg/L) x Volume réglementair

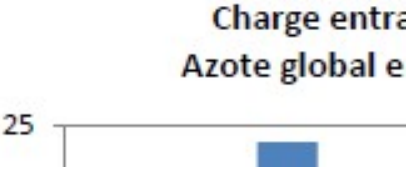






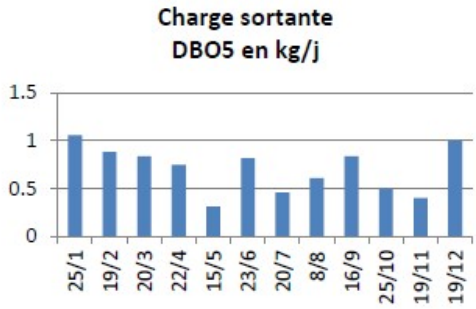


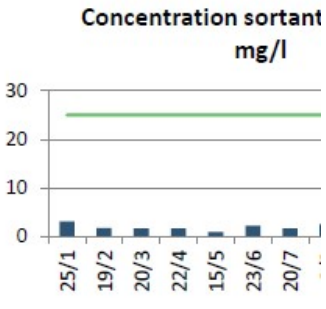


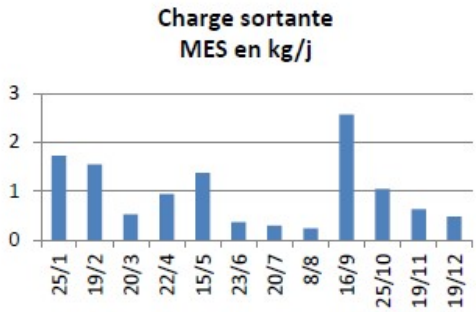


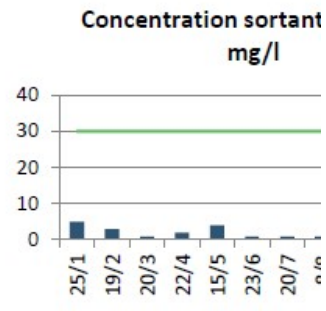
E.2.4. La pollution sortante du système de traitement

Flux réglementaire sortie Fs kg/j = Concentration réglementaire sortie Cs (mg/L) x Volume réglemen
1000

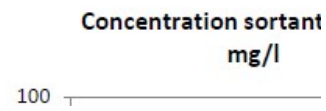


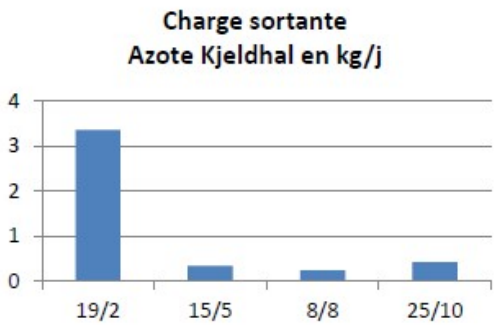


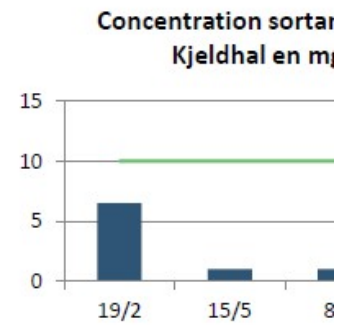


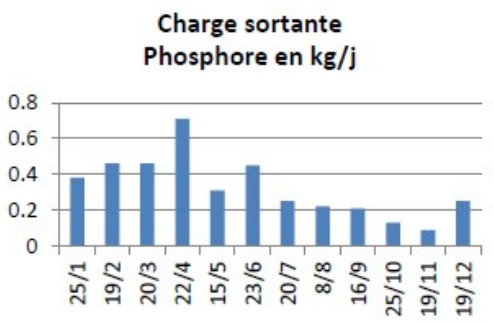


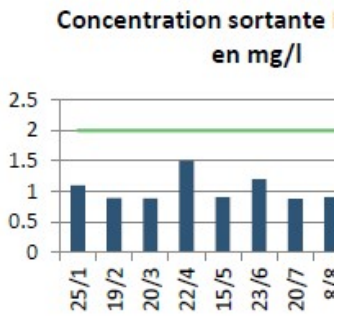
















Les rejets sont conformes.
Le fonctionnement est satisfaisant.

Autres points marquants :

- 2160 kg de refus de dégrillage en tête de la STEP
- 12 531 kg de chlorure ferrique utilisé pour la déphosphatation
- Des arrivées d'eaux parasites en période pluvieuse sont observées
- Charge polluante de pointe : 127.14 kg de% de la capacité nominale

Les préconisations et conseils d'exploitation

Par courrier du 19 septembre 2019, la Préfecture (DDTM) a confirmé la bonne conformité de l'installation aux dispositions règlementaires de la directive européenne et son texte d'application (l'arrêté du 21/07/2015) et des exigences complémentaires par arrêté préfectoral. Il est noté en réserve :

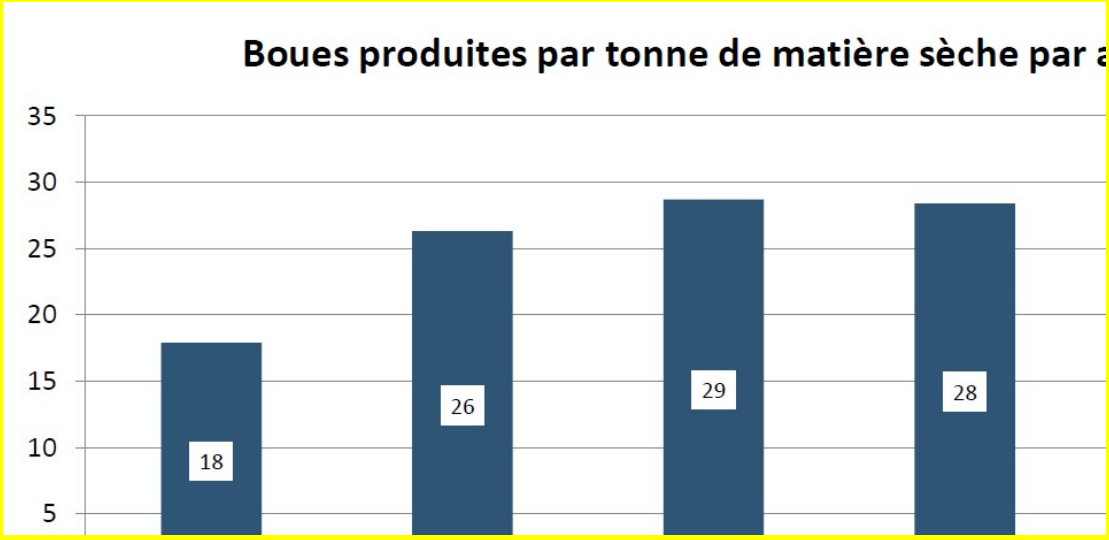
- Contrôle du fonctionnement du matériel d'autosurveillance sur le point A2

Par courriers du 2 avril 2019, 20 juin 2019 et 10 septembre 2019, l'agence de l'eau Loire-Bretagne a déclassé la station aux motifs suivants :

- L'ensemble des points d'autosurveillance (point A2) ne peut pas être vérifié, le contrôle est donc incomplet
- Le contrôle annuel n'est pas effectué par un organisme indépendant

A noter qu'en 2019 : le point A2 a été équipé d'un préleveur spécifique et que la société SAUR a fait appel une société indépendante SGS pour contrôler la gestion de l'autosurveillance.

Le contrôle de la production de boues a démontré une production stable en faible quantité. Les bassins plantés de macrophytes ont encore des capacités avant d'envisager un curage



Autre point à noter : l'arrivée du collège sur le site de Guipry devra être aussi étudiée en termes d'apports d'eaux usées dans la station. Cet apport est évalué à 731 eq/hab actuellement. L'extension de l'urbanisation et l'accueil de nouveaux logements (28 logements/ an) sont aussi à appréhender pour maitriser les effluents. En l'état, la station serait à saturation en 2029-2030.

DONNEES FINANCIERES

Les Recettes d'exploitation :
En 2018, la recette d'exploitation de la collectivité résultant du prix du service d'assainissement collectif s'élève à 227 288.43€ (chiffre extrait du compte administratif 2018 (Article 70611) – en 2017 ce chiffre s'établissait à 225 020,69€).

Le prestataire SAUR en charge des comptes mémoire, qu'à lui, fait ressortir un décompte de facturation des redevances en 2018 se montant à 255 371.20€ HT.
La différence provient du paiement par acompte des clients.

La commune a perçu, en outre, les sommes suivantes :

- Participation pour le raccordement au réseau (art. 704 du CA20178 = 13500 € HT
- FCTVA : (art. 7581 du CA2017) = 266.00 €

Soit un total de recettes d'exploitation qui s'établit à 241 054.43€ (226 629,30 € en 2017).

Le coût de la prestation de la Saur pour la facturation du service est de 4 731.71 € HT

Prix du service d'assainissement collectif :

Le prix du service comprend :

- une partie fixe ou abonnement
- une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les compteurs sont relevés annuellement. Les abonnements sont payables d'avance semestriellement. Les consommations sont payables au vu du relevé.
Chaque année, le conseil municipal vote les tarifs qui découlent des charges du service et sont calculés sur la base de statistiques relatives à l'évolution de l'assiette de facturation. La dernière délibération en vigueur date du 16 octobre 2018 (n°202-10-2018).
Le service n'est pas assujetti à la TVA. (Prix TTC sans TVA)

Evolution du tarif de l'assainissement collectif :

- Cas général

Désignation	1er janvier 2013	1er janvier 2014	1er janvier 2015	au 1er janvier 2016	Au 1er janvier 2017	Au 1er janvier 2018
Part fixe Abonnement ordinaire	55.00 €	55.00 €	55.00 €	55 €	55 €	55 €
Part variable Sur la base des consommations d'eau potable	2.20 €	2.50 €	3.00 €	3.00 €	3.00 €	3.00 €

- Cas particulier (logements raccordés ou raccordables utilisant un puits privé)

Désignation		Au 1er janvier 2017
Part fixe	Abonnement ordinaire	55 €
Tranches	Application du montant du m3 délibéré ou sur la base de la consommation d'eau constaté par le service d'eau potable	Sur la base de la consommation constatée d'eau avec une valeur minimale de 25 m3

Recettes provenant de la Redevance	2014	2015	2016	2017	2018
Montant (€ HT)			241 824.11	236 766.01	255 371.20
Volume (m^3)			65 220	62 758	69 272
Revenu au m^3 (€ HT)			3.71	3.77	3.69
Nb abonnements moyens sur l'année			839.8	860.0	865.4

Les dépenses de fonctionnement

Fonctionnement :
Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à un montant de = 125 083.89€ TTC (134 178,81 € en 2017).

En synthèse :

N__Compte	Libellé_Compte	Réalisé
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie..)	16 862,96 €
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	6 522,52 €
6064	Fournitures administratives	187,06 €
61523	Entretien et réparations réseaux	7 370,50 €
61528	Entretien et réparations autres biens immobiliers	159,64 €
6156	Maintenance	466,80 €
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	10 000,00 €
6222	Commissions pour recouvrement de la redevance d'assainissement	5 089,44 €
6262	Frais de télécommunications	1 031,10 €
6378	Autres taxes et redevances	156,00 €
66111	Intérêts réglés à l'échéance	28 831,61 €
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	- 30 807,73 €
661122	Montant des ICNE de l'exercice N-1	28 751,52 €
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	50 462,47 €
	TOTAL	**125 083,89 €**

Etat de la dette : capital restant dû au 31 décembre de l'exercice

	Exercice 2017	Exercice 2018
TOTAL au 31/12 de l'exercice	1 510 838,26 €	1 398 751.30 €
Emprunts	782 115.10 €	675 651.32€
Avances remboursables de l'agence de l'eau	780 924,08 €	723 099.98€
Annuité de l'exercice Dont Intérêts Capital	140 918,57 € 30 893,55 € 110 025,02 €	140 918,57 € 28 831.61 € 112 086.96 €

Investissement réalisé en 2018 :

Dépenses d'investissement

Intitulés	CA 2018
Chapitre 16 : Emprunts	112 086.96 €
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	21 501.38
Chapitre 23 : travaux	45 372.00 €
chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section	32 546,80 €
Total dépenses d'investissement	**211 507.14 €**

En synthèse les interventions les plus importantes en 2018 :
En investissement :

- Branchement eau usée rue de Vannes : 6027.60€
- Achat de 2 pompes entrée du complexe sportif : 9240.00€
- Installation d'un préleveur station : 6 233.78€
- Travaux de mise en place de l'auto surveillance à Courbouton : 31 930.80€
- Travaux de rénovation de réseaux (secteur giratoire collège, du skate parc vers Baron et St Michel) : 13 441.20€

Recettes d'investissement

Intitulés	CA 2018
chapitre 040 : opérations de transfert entre sections	50 462.47 €
chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA)	7 881.00 €
Chapitre 001 : Solde d'exécution N-1	135 674.71€
Total recettes d'investissement	**194 018.18 €**

Le Maire, Thierry BEAUJOUAN

ANNEXE 1

PRESENTATION DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA ZONE DE COURBOUTON

Suite à la dissolution de Pipriac Communauté et VHBC n'ayant pas de compétence assainissement collectif, le système d'assainissement de la zone de Courbouton a été transféré à la commune de GUIPRY.

GESTION DU SERVICE

La surveillance et l'entretien des équipements étaient assurées par la SAUR (transfert de contrat souscrit par Pipriac Communauté).

PERIMETRE DU SERVICE :

Sur les 4 secteurs de la zone de Courbouton, 3 sont raccordés
Secteur 1 : qui concerne les communes de Guipry (partie ZA de Courbouton) et de Lieuron (village et Courbouton et partie de ZA gérée par la CCPR)
Secteur 2 : couvre le secteur 2 de la ZA de Courbouton)
Secteur 3 : couvre le secteur 3 de la ZA de Courbouton)
Le secteur 4 : à ce jour n'est pas raccordé.

STATION EPURATION

Le traitement est assuré par une des lagunes.

La station d'épuration de Courbouton est de type lagunage naturel mis en service en 1993. Sa capacité est de 500 EH.
Le lagunage se décompose de la façon suivante :
- Un décanteur en entrée de lagune,
- 1ère lagune = 3 750 m2, pour environ 1,2 m de profondeur,
- 2ième lagune = 1 500 m2, pour environ 1 m de profondeur,
- 3ième lagune = 1 000 m2, pour environ 1 m de profondeur,

Le rejet des effluents traités s'effectue dans le ruisseau de la Chire affluent du ruisseau de Tréfineu puis de la Vilaine.

LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT

⌦Le réseau est séparatif (le réseau pluvial appartient à VHBC)

⌦Le linéaire de réseau EU présent à Courbouton représente :
- 2 030 m en séparatif dont 50% environ sur GUIPRY,
- 857 m en refoulement dont 25% environ sur GUIPRY

Ce réseau dessert /
- ☛la zone d'activités de Guipry
- ☛ Les habitations et entreprises sur la commune voisine de Lieuron.

Il existe 1 Poste de relevage « Container », sur la commune de Guipry-Messac avec 2 pompes pour un débit de 4,2 m3/h

LES BOUES

Aucun curage des lagunes n'a été effectué.

LES INDICATEURS TECHNIQUES

Grâce à la mise en place de canaux de prélèvement, un premier bilan 24h a été réalisé malgré l'absence de rejets (prise d'analyses dans le 3ème bassin).

BILAN DE POLLUTION 24 HEURES

LAGUNES DE COURBOUTON

BILAN du : 18/12/2018

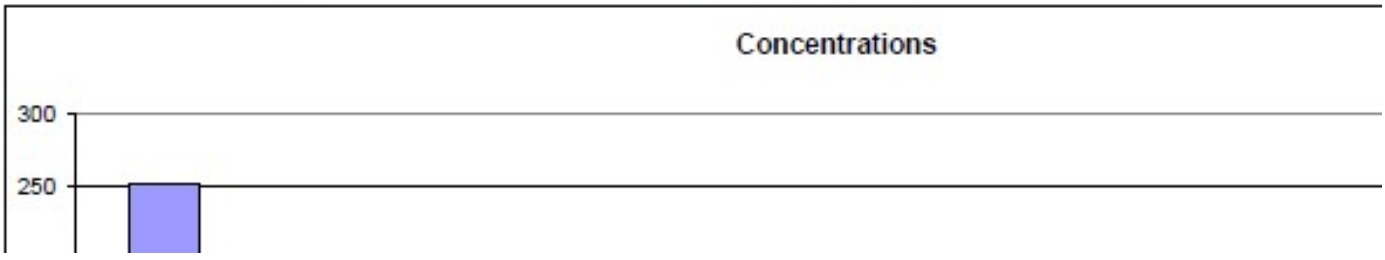
Capacité nominale :	500
Débit de référence :	75
Débit maxi autorisé :	75
Charge nominale :	30
Laboratoire:	SAUR Creo'h
Pluviométrie:	0

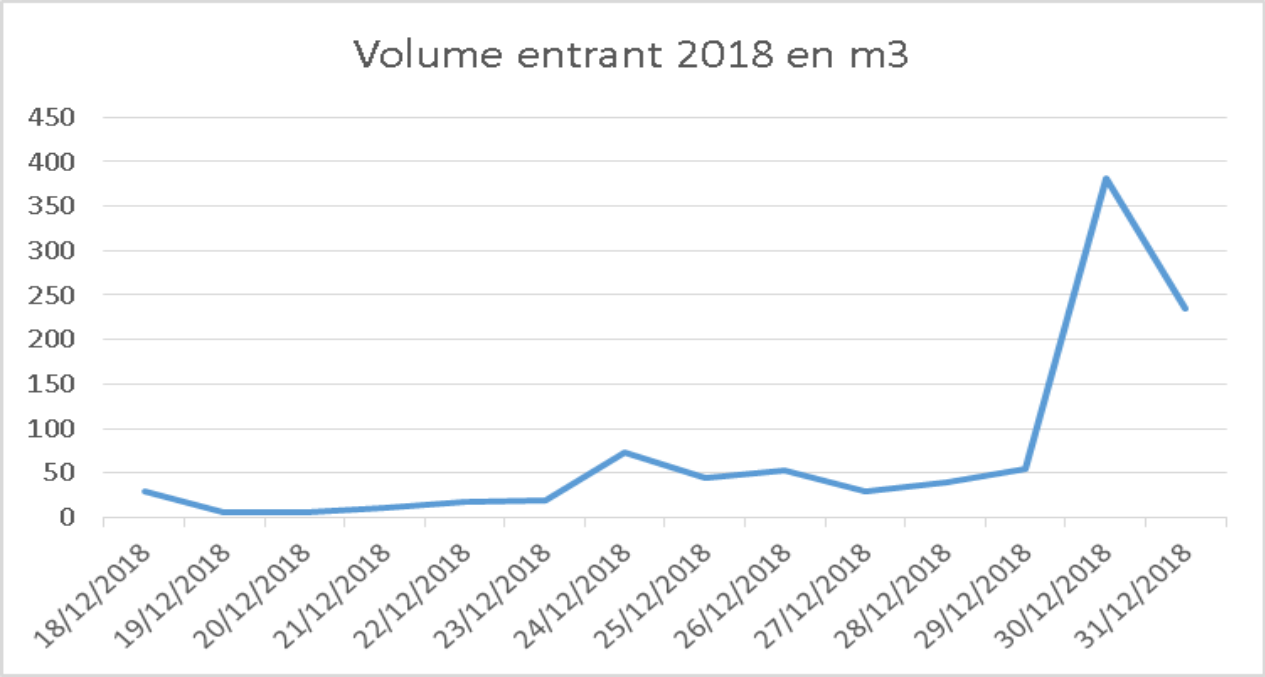
	Entrée	Sortie lagunes*	Niveau de rejet (mg/l)	Charge Kg Entrée	Charge Kg Sortie Clarif	Flux maxi autorisé décembre	Pollution éliminée Kg
Volume (m3)	23,2	0,01					
DCO (mg/l)	253	55	125	5,9	0,0	9,4	5,9
DBO5 (mg/l)	110	1,2	35	2,6	0,0	2,6	2,6
MES (mg/l)	100	78	150	2,3	0,0	11,0	2,3
NGL (mg/l N)	44	4,1		1,0	0,00		1,0
NK (mg/l N)	44	3,8	40	1,0	0,00	3,0	1,0
PT (mg/l)	5,1	0,3		0,1	0,00		0,1
PH	7,1	6,7	5,5 a 8,5	0,2			
NH4 (mg/l N)	30	0,8		0,7	0,00		0,7
NO3 (mg/l N)		0,3			0,0		
NO2 (mg/l N)		0,02					

* Analyses de DCO et DBO5 réalisées sur effluent filtré

Débit reçu :	30,9 % du débit nominal
Débit rejeté	0,0 % du débit maximum autorisé
Charge admise :	8,5 % de la charge nominale
Biodégradabilité :	2,3 DCO/DBO5

CONCLUSIONS			COMMENTAIRES
Charges entrées :	Pas de dépassement		Prelevement sortie lagunes realise dans le 3eme lagune
Débit rejeté :	Pas de rejet		
Niveaux de rejets :	Nombre de dépassements en concentration :	0	
	Nombre de dépassements en flux :	0	





On peut noter de très faibles volumes entrants et une forte sensibilité en période pluvieuse (déjà notée lors du schéma directeur).
Les rejets sont conformes.

Interventions en 2018 :

Mois	Interventions
Novembre - Décembre	Mise en place du canal de mesures de type venturi Rédaction du cahier de vie Mise en place du système d'autosurveillance

LES PRECONISATIONS ET CONSEILS D'EXPLOITATION

Par courrier du 7 aout 2019, la Préfecture (DDTM) a confirmé la bonne conformité de l'installation aux dispositions règlementaires de la directive européenne et son texte d'application (l'arrêté du 21/07/2015) et des exigences complémentaires par arrêté préfectoral. Il est noté en réserve :

- Problème d'étanchéité des bassins
- Non transmission du bilan annuel de fonctionnement 2018

Pour rappel : Extrait des travaux préconisés tiré du schéma directeur de novembre 2015 :

Phase	Année de programmation	Actions à réaliser	Co
1	2016	Réduction du volume d'eaux parasites pluviales : Recherche des mauvais branchements (tests à la fumée) Travaux de mise en conformité (avaloirs et branchements)	
2	2016	Réduction du volume d'eaux parasites de nappes : Travaux sur la bâche du PR Guipry, sur un regard et sur un branchement	
3	2016-2017	Respect de l'arrêté préfectoral de rejet : Réalisation d'un canal de comptage Réalisation d'une saulaie	

ANNEXE 2

PRESENTATION DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF DU VILLAGE DE LA RENNELAIS EN 2018

Le village de la Rennelais se situe en zonage d'assainissement non collectif. L'assainissement du village a été réalisé en 1997 par la commune sur un terrain communal mais financé par les habitants.

GESTION DU SERVICE

Le système est géré directement en régie par la commune. Le contrôle est effectué par le SPANC qui facture les redevances aux usagers selon la tarification en vigueur (un contrôle tous les 8 ans facturé 84 € au 1er janvier 2016).

PERIMETRE DU SERVICE :

Il n'est pas défini réglementairement.

STATION EPURATION

Le traitement est assuré par :

- un prétraitement composé de 2 fosses de 6 000L
- un traitement par un système d'épandage
- un rejet dans le fossé (normalement pas de rejet superficiel sur un épandage)

LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT

☒Le réseau est séparatif
☒8 maisons raccordées sur les 11

LES BOUES

Aucun renseignement. L'entretien (vidange des fosses) est assuré en régie.

LES INDICATEURS TECHNIQUES

Pas d'autosurveillance (système supérieur à 20 eh mais inférieur à 200 eh).
En revanche le SPANC est en charge du contrôle de cette installation. Les conclusions sont :

- système sous dimensionné
- pollution par ruissellement dans le fossé

PRECONISATIONS ET CONSEILS D'EXPLOITATION

Plusieurs problématiques se posent :

- Règlementaire : le système est implanté en zone d'assainissement non collectif. Quel statut au système et au réseau ? est-ce un réseau public ?
- Technique : l'épandage a été réalisé sans étude de sols. On peut constater à présent qu'il ne fonctionne plus.

Plusieurs scénarios sont possibles :

1. Abandon du réseau. Chaque usager est responsable de son système en zone d'assainissement non collectif
2. Création d'une association foncière privée entre les propriétaires (et/ou la commune). Statut privé de ce réseau et remise en état du système à prévoir

3. Création d'une zone d'assainissement collectif propre à ce village. Le réseau devient public et est géré entièrement par la commune.

Il est proposé qu'une analyse complète soit faite pour effectuer la comparaison de différents scénarios. Le recours à des bureaux d'études spécialisés serait souhaitable.

GUIPRY-MESSAC

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

DU TERRITOIRE DE MESSAC

ANNEE 2018

Le présent rapport est rédigé en application de :

- L'article L 2224-5 du code général des collectivités territoriales
- Du Décret du 2 mai 2007

PRESENTATION DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF DU BOURG DE MESSAC

Le présent rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2018.

La commune de GUIPRY-MESSAC n'est rattachée à aucun syndicat.

Le territoire de Messac est couvert par un seul système d'assainissement : les lagunes de Cormeré qui assainissent la zone agglomérée de Messac.

GESTION DU SERVICE

Le service est exploité en régie avec le recours à des prestations extérieures.

Gestion du service	En régie : Application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations
Mise en service	En régie : les branchements
Entretien	En régie : la mise à niveau des tampons de regard, de la voirie, des branchements, des clôtures, des collecteurs, des ouvrages de traitement et des postes de relèvement
Renouvellement	En régie : la mise à niveau des tampons de regard, de la voirie, des branchements, des clôtures, des collecteurs, des ouvrages de traitement, des postes de relèvement.
Continuité du service	2 agents du service technique assurent en permanence, le suivi des installations (station, poste de relevage et réseaux). Un contrat avec la SAUR est prévu pour des besoins de remplacement du personnel et les astreintes.
Contrôle des raccordements au réseau lors des cessions immobilières	Cette prestation est assurée par la SAUR
Autosurveillance	Un contrat d'assistance à l'autosurveillance est conclu avec la SAUR.
Facturation et recouvrement aux usagers	La facturation est confiée à la SAUR.
DICT et mise à jour des plans des réseaux	Cette prestation est assurée par la SAUR

PERIMETRE DU SERVICE :

L'étude de zonage approuvée en décembre 1998 a déterminé la zone de l'assainissement collectif public dans la zone agglomérée du bourg de Messac.

INTERVENTIONS SUR LE SYSTEME EN 2018 :

Mois	Interventions
Janvier	
Février	Température négative
Mars	
Avril	Temps pluvieux
Mai	Nettoyage des postes de relevage et des bacs dégraisseurs
Juin	Pluies orageuses. Débouchage partiel sortie lagune 1 Hydrocurage de 20 ml de réseau
Juillet	
Aout	Vidange bassin 1 dans bassin 2. Curage bassin 1 3673 m3 boues évacuées (246.09 tonnes de MES)
Septembre	
Octobre	Eau verte. Début de déversement de sortie
Novembre	
Décembre	

DONNEES TECHNIQUES

La station d'épuration

La station dite de Cormeré est de type lagunage naturel sur un réseau séparatif. Implantée sur la commune de GUIPRY-MESSAC au lieu-dit Les landes de Cormeré.

Sa capacité nominale est de 1990 Equivalents Habitants. Le nombre d'abonnés raccordés à la station est d'environ 918 branchements représentant 923.17 eqHab. Il n'y a pas d'effluent de type industriel.

Le lagunage est constitué de :

- Le lagunage : pas de prétraitement à l'entrée, bassin n°1 d'un volume de 12 000 m^3, bassin n°2 d'un volume de 4 400 m^3, bassin n°3 d'un volume de 3 000 m^3, bassin n°4 d'un volume de 3 000 m^3, et d'un chenal de mesure

Le rejet s'effectue à la Vilaine via un fossé.

Le réseau

Le réseau de collecte est d'environ 24 km de type 100% séparatif. Il est doté d'un poste de relevage principal et de 5 autres postes.

Les indicateurs techniques

Les indicateurs exposés ont été établis à partir de :

- Du rapport Bilan BAS 2018 du service de l'assainissement émise par la SAUR

- Analyses des 25 septembre 2018 et 7 décembre 2018 :

	ENTREE										SORTIE									
Date des bilans	Débit m3/j	Pluviométrie mm	DBO5 mg/l	DCO mg/l	MES mg/l	NTK mg/l	N-NH4 mg/l	NGL mg/l	Pt mg/l	DCO /	Débit m3/j	DBO5 mg/l	DCO mg/l	MES mg/l	NTK mg/l	N-NH4 mg/l	N-NO2 mg/l	N-NO3 mg/l	NGL mg/l	Pt mg/l
25/09/2018	191	0	290,0	759,0	340,0	100,0	81,0	100,0	11,0	2,6	0	0,3	7,5	220,0	20,0	1,8	0,0	0,3	20,0	5,0
07/12/2018	363	4	120,0	361,0	210,0	54,0	41,0	54,0	6,5	3,0	350	0,3	7,5	39,0	20,0	15,0	0,1	2,5	22,6	5,6
Année N (2 bilans)																				
Moyenne	-	-	205,0	560,0	275,0	77,0	61,0	77,0	8,8	2,8	-	0,3	7,5	129,5	20,0	8,4	0,0	1,4	21,3	5,3
Min	191	4	120,0	361,0	210,0	54,0	41,0	54,0	6,5	2,6	0	0,3	7,5	39,0	20,0	1,8	0,0	0,3	20,0	5,0
Max	363	4	290,0	759,0	340,0	100,0	81,0	100,0	11,0	3,0	350	0,3	7,5	220,0	20,0	15,0	0,1	2,5	22,6	5,6
Année N-1 (1 bilans)																				
Moyenne	-	-	240,0	772,0	300,0	89,1	69,6	89,1	9,4	3,2		4,0	68,0	130,0	18,0	1,0				7,4
Min	40		240,0	772,0	300,0	89,1	69,6	89,1	9,4	3,2		4,0	68,0	130,0	18,0	1,0				7,4
Max	40		240,0	772,0	300,0	89,1	69,6	89,1	9,4	3,2		4,0	68,0	130,0	18,0	1,0				7,4

Les normes de rejets sont respectées.

- Flux et rendements : les rendements sont bons sur l'ensemble des paramètres :

	ENTREE								TAUX de CHARGE / flux de référence						SORTIE (flux réglementaire calculé)									RENDEMENT				EH
Date des bilans	Débit m3/j	DBO5 kg/j	DCO kg/j	MES kg/j	NTK kg/j	N-NH4 kg/j	NGL kg/j	Pt kg/j	hydraulique %	DBO5 %	DCO %	MES %	NTK %	Pt %	Débit m3/j	DBO5 kg/j	DCO kg/j	MES kg/j	NTK kg/j	N-NH4 kg/j	N-NO2 kg/j	N-NO3 kg/j	NGL kg/j	Pt kg/j	DBO5 %	DCO %	MES %	NTK %	
25/09	191	55,4	145,0	64,9	19,1	15,5	19,1	2,1	64,7%	46,2%					0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0	0,0	100,0	100,0	100,0	100,0	923
07/12	383	43,6	131,0	76,2	19,6	14,9	19,6	2,4	123,1%	36,3%					350	0,1	2,6	13,7	7,0	5,3	0,0	0,9	7,9	2,0	99,8	98,0	82,1	64,3	726
Année N (2 bilans)																													
Moyenne	-	49,5	138,0	70,6	19,4	15,2	19,4	2,2	93,9%	41,2%					-	0,0	1,3	6,8	3,5	2,6	0,0	0,4	3,9	1,0	99,9	99,0	91,0	82,1	825
Min	191	43,6	131,0	64,9	19,1	14,9	19,1	2,1	64,7%	36,3%					0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	99,8	98,0	82,1	64,3	726
Max	383	55,4	145,0	76,2	19,6	15,5	19,6	2,4	123,1%	46,2%					350	0,1	2,6	13,7	7,0	5,3	0,0	0,9	7,9	2,0	100,0	100,0	100,0	100,0	923
Année N-1 (1 bilans)																													
Moyenne	-	9,6	30,9	12,0	3,6	2,8	3,6	0,4	13,6%	8,0%					-	0,1	2,0	3,9	0,5	0,0				0,2	98,8	93,4	67,5	84,8	160
Min	40	9,6	30,9	12,0	3,6	2,8	3,6	0,4	13,6%	8,0%					30	0,1	2,0	3,9	0,5	0,0				0,2	98,8	93,4	67,5	84,8	160
Max	40	9,6	30,9	12,0	3,6	2,8	3,6	0,4	13,6%	8,0%					30	0,1	2,0	3,9	0,5	0,0				0,2	98,8	93,4	67,5	84,8	160

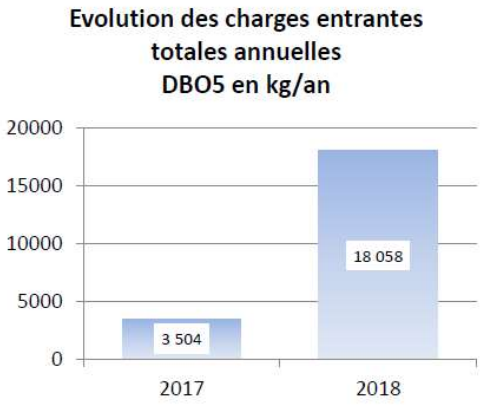
- Autre indicateur : les charges recues

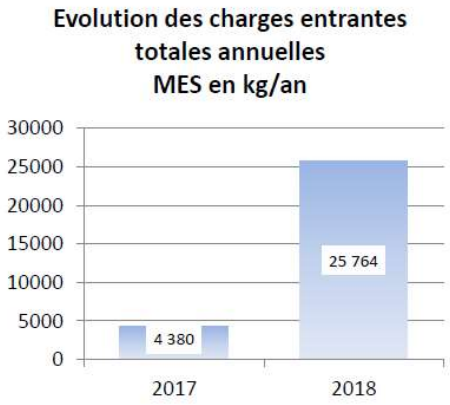
  Suite aux analyses 2017, qui montraient une baisse conséquente des charges entrantes, les analyses 2018 montrent au contraire des niveaux de charges importantes. Celles-ci sont analysées du fait d'infiltrations d'eaux parasites lors des épisodes pluvieux.

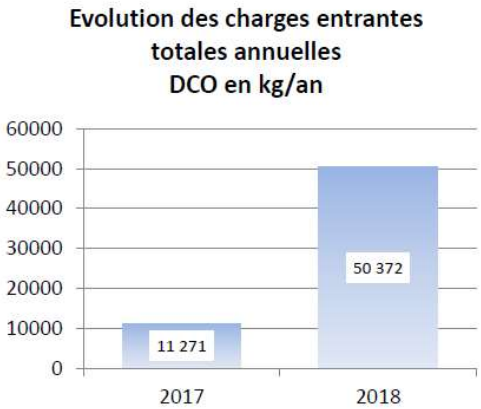
  On observe une charge hydraulique importante en contradiction avec la charge polluante reçue moindre : 923.17eqHab pour 1990 eqHab théorique.

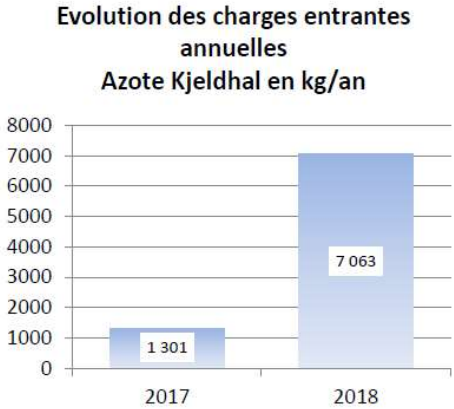
Agglomération d'assainissement			**Code Sandre**	-
Commune	MESSAC			
Taille de l'agglomération	923,17 eq. Hab.			
Système de collecte			**Code Sandre**	-
Nom	Lagunes de la Lande Corméré Cne MESSAC			
Type(s) de réseau	séparatif			
Industriels raccordés	NON			
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	Eric DUVEAU			
Station de traitement des eaux usées			**Code Sandre**	0435176S0001
Nom	Lagunes de la Lande Corméré Cne MESSAC			
Lieu d'implantation	MESSAC			
Date de mise en œuvre	2010			
Maître d'ouvrage				
Capacité Nominale	Organique en kg/jour de DBO5	Hydraulique en m^3/jour	Q Pointe en m^3/heure	Equivalent habitant
Temps sec	120	295	-	1 990
Temps pluie		295		
Débit de référence	295 m^3/j			
Charge entrante en DBO5 maximale (année 2018)			55,39 kg/jour	923,17 eq. Hab.
File Eau	Type de traitement		Traitement des eaux usées	
	Filière de traitement		-	
File Boue	Type de traitement			
	Filières de traitement		Stabilisation : - Epaississement : - Déshydratation :	
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	Eric DUVEAU			
Milieu récepteur				
Nom				
Masse d'eau				
Type	Rejet superficiel			
	Rejet souterrain			

Cela souligne des défauts sur le réseau de collecte.



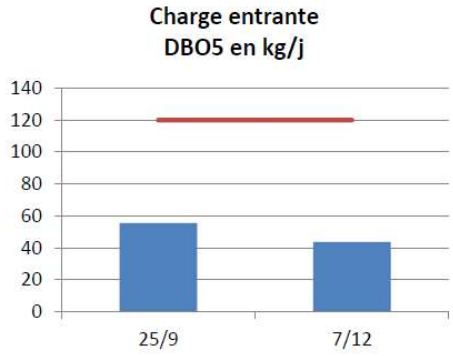


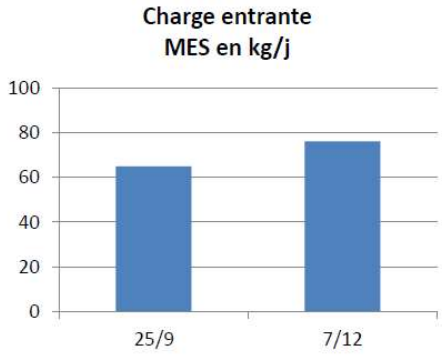


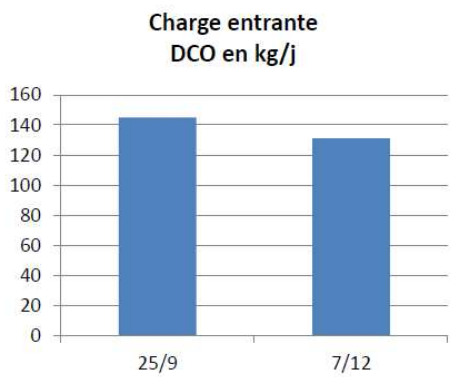


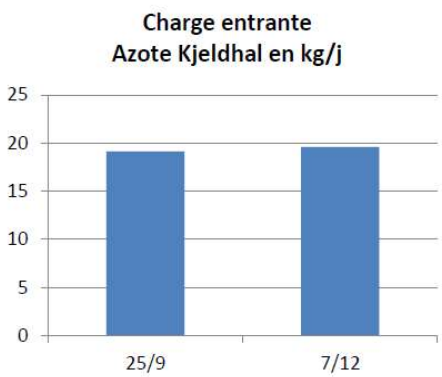
C.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement

Flux entrée réglementaire Fe kg/j = Concentration réglementaire Ce (mg/L) x Volume réglementaire entrée Ve (m^3) / 1000



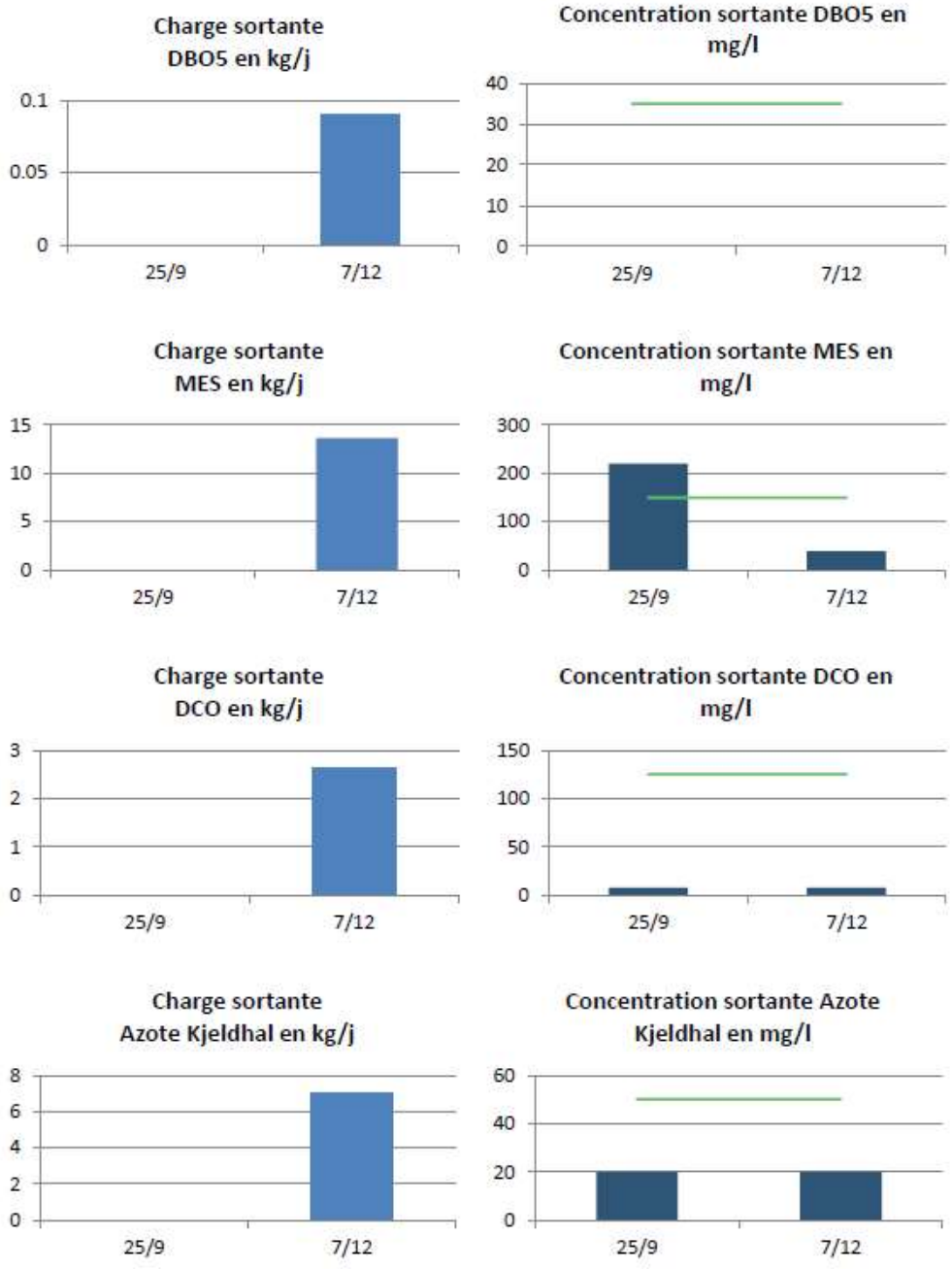






C.2.4. La pollution sortante du système de traitement

Flux réglementaire sortie Fs kg/j = Concentration réglementaire sortie Cs (mg/L) x Volume réglementaire sortie Vs (m^3)/x 1000



Le fonctionnement est satisfaisant.

Les préconisations et conseils d'exploitation

Par courrier du 12 aout 2019, la préfecture d'Ille et Vilaine a confirmé la conformité du système d'assainissement aux prescriptions de la directive européenne du 21 mai 1991 et aux dispositions complémentaires de l'arrêté préfectoral. Les réserves suivantes ont été formulées :

- Surcharge hydraulique en période pluvieuse

Le suivi du réseau n'a pas fait ressortir d'anomalies. Un curage du bassin n°1 a été réalisée par la société VALBE en aout 2018.

Sur le site de Cormeré, le site est entretenu régulièrement. Le piégeage des ragondins est à poursuivre pour limiter la dégradation des berges.

L'autosurveillance est aussi à poursuivre.

A court terme, un réglet pourrait être fixé dans le canal de mesure en sortie de lagunage afin de faciliter la lecture instantanée du débit. Un dégrilleur primaire pourrait être installé dans le poste de relèvement du Bois Jacquelin, ce qui limiterait l'arrivée de macro-déchets (lingettes, etc …) au niveau des lagunes. Un réglet pourrait être fixé dans le canal de mesure en sortie de lagunage afin de faciliter la lecture instantanée du débit.

Il faudra prévoir un empierrement au niveau du rejet entre la lagune 3 et 4 (risque de perdre l'imperméabilité entre les bassins).

Une réflexion doit être menée aussi sur le fonctionnement du réseau de collecte pour étudier d'éventuelles extensions du réseau et améliorer son efficacité (différentiel entre charge hydraulique et charge polluante).

Pour les années à venir (horizon 2020), la réflexion sur le devenir du système d'assainissement est à poursuivre. Le nombre d'habitant raccordés est en effet supérieur à la capacité nominale de l'ouvrage. Dans ce sens, un champ juxtaposé aux lagunes a été acquis par la commune. Pourtant la qualité de l'eau rejetée est satisfaisante au regard des normes actuellement en vigueur.

DONNEES FINANCIERES

Les Recettes d'exploitation :

En 2018, le produit d'exploitation de la collectivité résultant du prix du service d'assainissement collectif s'élève à 139 948.48€ HT (chiffre extrait du compte administratif 2018 art. 70611).

Il était de 115 154.77€ HT en 2017

Le prestataire SAUR en charge des comptes mémoire, quant à lui, fait ressortir un décompte de facturation des redevances en 2018 s'élevant à un montant de 132 047.78€ HT (143 999.89€ HT en 2017). La différence provient du paiement par acompte des clients

La commune a perçu, en outre, les sommes suivantes :

- Participation pour le raccordement au réseau (art. 70613 du CA2018) = 6 600 € HT. (8 400€ HT en 2017)

La rémunération du prestataire s'élève à 4 988.07€ HT pour l'encaissement des redevances. (4 851.30€ HT en 2017)

Prix du service d'assainissement collectif :

Le prix du service comprend :

- une partie fixe ou abonnement
- une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les compteurs sont relevés annuellement. Les abonnements sont payables d'avance semestriellement. Les consommations sont payables au vu du relevé.

Chaque année, le conseil municipal vote les tarifs qui découlent des charges du service et sont calculés sur la base de statistiques relatives à l'évolution de l'assiette de facturation. La dernière délibération en vigueur date du 16 octobre 2018 (n°201-10-2018).

Le service est assujetti à la TVA.

Evolution du tarif de l'assainissement collectif :

- Cas général

Désignation (€ HT)		1er janvier 2013	1er janvier 2014	1er janvier 2015	au 1er janvier 2016	Au 1er janvier 2017	Au 1er janvier 2018	Au 1er janvier 2019
Part fixe	Abonnement ordinaire	50.00	55.00	56.10	50.00	50.00	50.00	50.00
Part variable	De 0 à 80 m^3	1.20	1.20	1.23	1.35	1,40	1,45	1.45
	au-delà de 80m^3	0.95						

- Cas particulier (logements raccordés ou raccordables utilisant un puits privé)

Désignation (€ HT)		1er janvier 2013	1er janvier 2014	1er janvier 2015	Au 1er janvier 2016	Depuis le 1er janvier 2017
Part fixe	Abonnement ordinaire	50.00	55.00	56.10	50.00	50.00
Part variable	Forfaitaire ou selon consommation avec minimum	Forfait de 35.00	Selon consommation constatée d'eau avec une valeur minimale de 30 m3	Participation forfaitaire minimum de 41.00 pour les abonnés dont la consommation est inférieure à 25 m3	Selon la consommation constatée d'eau avec une valeur minimale de 30 m3	Selon la consommation constatée d'eau avec une valeur minimale de 25 m3

Recettes provenant de la Redevance	2014	2015	2016	2017	2018
Montant (€ HT)	120 496.87	112 984.96	117 104.18	143 999,98	132 047.78
Volume (m^3)	61 822	54 307	53 629	70 152	59 003
Nb abonnements			896.8	915.8	929.9

moyens sur l'année					
Revenu au m³ (€ HT)	1.95	2.08	2.18	2,05	2.24
Montant (€ TTC)	132 026.92	124 279.43	128 814.60	158 399.88	145 252.56
Taux TVA	TVA à 5.50 % et à 7%	TVA à 5.50 % et à 7%	TVA à 5.50 % et à 7%	TVA à 10%	TVA à 10%

Fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à un montant de = 266 328.72€ HT (323 304,69€ en 2017).

En synthèse :

N__Compte	Libellé_Compte	Réalisé
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie,..)	4 113,19 €
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	247,21 €
613	Locations, droits de passage et servitudes diverses	798,52 €
61523	Entretien et réparations réseaux	54 389,85 €
6156	Maintenance	192,50 €
621	Personnel extérieur au service	6 000,00 €
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	4 851,30 €
626	Frais postaux et frais de télécommunications	900,15 €
635	Autres impôts, taxes, ...(administration des impôts)	737,12 €
66111	Intérêts réglés à l'échéance	17 745,55 €
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	5 227,63 €
661122	Montant des ICNE de l'exercice N-1	- 6 014,75 €
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	119 300,00 €
6811	Dotations aux amortissements immos corporelles et incorporelles	48 992,20 €
6862	Dotations aux amort. des charges financières à répartir	8 848,25 €
	TOTAL	**266 328,72 €**

Etat de la dette : capital restant dû au 31 décembre de l'exercice

	Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016	Exercice 2017	Exercice 2018
TOTAL au 31/12 de l'exercice	642 340.21 €	602 502.40 €	784 023.62 €	725 057,83 €	672 019.78
Emprunts	617 753.22 €	585 598.84 €	774 803.49 € Réaménagement emprunt francs suisse	723 521,13 €	672 019.78
Avances remboursables de l'agence de l'eau	24 586.99 €	16 903.56 €	9 220.13 €	1 536,70 €	0.00
Annuité de l'exercice Dont Intérêts Capital	71 408.29 € 32 077.65 € 39 330.64 €	71 908.58 € 32 070.77 € 39 837.81 €	75 109.23 € 37 317.24 € 37 791.99 €	77 658,85 € 58 965,79 € 18 693,06 €	70 783.60 17 745.55 53 038.05

Investissement réalisé en 2018 :

Dépenses d'investissement HT

Intitulés	CA 2018
Chapitre 16 : Emprunts	53 038.05 €
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	1 859.50 €
chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section	7 371.21 €
Total dépenses d'investissement	**164 469.36 €**

En synthèse les interventions les plus importantes en 2018 :

En investissement :

• Reprise de canalisation 27 rue des templiers : 1 849.50 € HT

Recettes réalisées en 2018 :

Intitulés	CA 2018
chapitre 040 : opérations de transfert entre sections	57 840.45 €
chapitre 001 : Solde d'exécution N-1	91 046.00 €
Total recettes d'investissement	**148 886.45 €**

Le Maire, Thierry BEAUJOUAN